

Séance du 17 septembre 2026

L'an 2026, le 17 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de Madame Danièle Chartrain, Maire.

Présents : Danièle Chartrain, Philippe Chevalier, Cécile Carré, Michel Picault, Pierre Boulard, Marie-Noëlle Martin, Franck Viel, Guy Daguéné, Christelle Copleutre, Jean-Marie Glon, Stéphane Meslay, Céline Causard, Sabrina Jousselin,

Excusés : Michel Cormier (pouvoir à Jean-Marie Glon), Céline Voisin.

A été nommé secrétaire de séance : Michel Picault

1- Délibération n°D592026 – Désignation de référents Habitat indigne : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'effectuer un vote à main levée pour désigner les référents Habitat indigne,
- **Désigne** Madame Danièle Chartrain et Monsieur Michel Picault à la fonction de référent Habitat indigne par 14 Voix POUR.

2- Délibération n°D602026 – Demande de location de la salle polyvalente par une association extérieure à la commune : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de louer la salle polyvalente au VSF Athlétisme pour son activité AhtléFit, le mercredi de 18h00 à 20h00 du 14 octobre 2026 au 28 avril 2027,
- **Décide** que le tarif de location de la salle polyvalente sera de 180,00 € pour la période hivernale d'octobre 2026 à fin avril 2027,
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle polyvalente,
- **Donne tout pouvoir** à Madame le Maire ou l'adjoint délégué pour effectuer les démarches afférentes à la présente délibération.

3- Délibération n°D612026 – Repas communal des aînés : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le principe d'offrir un repas aux personnes âgées de 65 ans et plus habitant la commune ainsi qu'au musicien et aux porte-drapeaux,
- **Fixe** le prix du repas à 30,00 € par personne,
- **Dit que** les crédits sont inscrits au budget 2026 au compte 623,
- **Charge** Madame le Maire ou l'un de ses adjoints d'accomplir toutes les formalités relatives à l'organisation de ce repas.

4- Délibération n°D622026 – Travaux de réfection des trottoirs de la Métairie – Choix de l'entreprise : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Retient** le devis de l'entreprise Pigeon TP Centre IDF pour un montant total de 72 448,00 € HT, soit 86 937,60 € TTC,

- **Décide** d'adopter la décision modificative n°1 – Budget commune pour l'exercice 2026 suivante :

Section d'investissement

Opération 114 : Aménagement rue de la Métairie – compte 231 + 1 000,00 €

Opération 119 : Rénovation salle polyvalente – compte 231 - 1 000,00 €

- **Autorise** Madame le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents relatifs à cette délibération,
- **Dit que** la dépense sera mandatée en section d'investissement à l'opération n°114 « Aménagement rue de la Métairie » au budget Commune 2026,
- **Donne tout pouvoir** à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

5- Délibération n°D632026 – Convention de groupement de commandes permanent pour l'optimisation des achats - Mutualisation : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de constituer un groupement de commandes permanents dans le but d'optimiser les achats et son projet de convention constitutive,
- **Autorise** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes permanent et ses éventuels avenants, ainsi que les annexes spécifiques à chaque achat,
- **Charge** Madame le Maire, ou son représentant, de régler les affaires relatives au groupement dans la limite

des termes de la convention.

Publié le : 24/09/2026 12:43 (Europe/Paris)

Collectivité : Avezé

https://www.aveze72400.fr/documents_administratifs/79571



6- Délibération n°D642026 – Adhésion au dispositif de signallement proposé par le Centre de gestion de la Sarthe : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion de la commune d'Avezé au dispositif de signallement assuré par le Centre de gestion de la Sarthe dans le cadre du marché régional coordonné par le Centre de gestion de de la Loire-Atlantique,
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au dispositif de signallement avec le Centre de gestion de la Sarthe.

7- Délibération n°D652026 – Adhésion au service d'assistance du psychologue du travail : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de solliciter auprès du Centre de gestion de la Sarthe l'adhésion à son service d'assistance du psychologue du travail,
- **Accepte** les conditions tarifaires telles que présentées dans la convention jointe à la présente délibération,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget,
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service et ses éventuels avenants ou tout document utile afférent à ce dossier.

8- Délibération n°D662026 – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau du SAEP de Dollon Perche Vairais : Approuvé

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau du SAEP de Dollon Perche Vairais pour l'année 2025.

DIVERS

- **Travaux de rénovation de la salle polyvalente** : Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que Monsieur le Sous-Préfet de Mamers a proposé de réaliser les travaux de rénovation en deux tranches dont la première est la réfection de la toiture afin de mettre hors d'eau la salle polyvalente. Pour cette première tranche, la commune a obtenu une subvention DETR à hauteur de 33,64 % pour un montant de 26 747,00 €.

Madame le Maire informe que les membres de la commission Bâtiments et Voirie ont rencontré Monsieur Lecossier qui a fait la première étude de faisabilité et qui préconise dans un premier temps de faire une étude de la charpente.

- **Elagage des chemins ruraux** : Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il a été décidé d'envoyer un courrier aux propriétaires ayant des haies ou arbres bordant les chemins ruraux communaux et qui gênent en hauteur le passage des engins agricoles ou des véhicules de secours. Madame le Maire les informe qu'un courrier de demande d'élagage à l'aplomb du chemin a été envoyé aux propriétaires concernés.

- **Maisons fissurées** : Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que plusieurs administrés ont fait part ou ont déjà déposé des dossiers de déclaration de maisons fissurées suite à la sécheresse de cette année. Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune fera une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle et propose de procéder à une communication auprès de l'ensemble des habitants.

- **Journées du patrimoine** : Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que l'église et la tuilerie des Saules seront ouvertes au public le dimanche 20 septembre 2026 à l'occasion des journées du patrimoine. Les permanences seront assurées par les bénévoles de l'ASVPA. Le manoir de la Ponjardière sera ouvert le samedi et le dimanche.

- **Séminaire des élus** : Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le séminaire des élus aura lieu le lundi 28 septembre 2026 à 18h00. Chaque conseiller souhaitant y participer doit s'inscrire individuellement.

- **Travaux de voirie** : Madame le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de voirie au Bignon, à la Tuilerie des Saules et au carrefour des Guéhéryys devraient débuter le 28 septembre 2026.

- **Proposition d'une police intercommunale** : Madame le Maire informe le Conseil municipal que M. Arnaud Boucher propose une collaboration intercommunale avec la création d'un poste mutualisé de garde particulier de la voirie assermenté et de médiateur social, pour un coût minime afin de régler les problèmes d'incivilité et les petits conflits de voisinage.

Affiché en mairie le : 21/09/2026